

> Intitulé de l'emploi

Agent de gardiennage et de surveillance

> Autres appellations

- Concierge
- Portier
- Gardien d'immeuble
- Agent de sécurité et de surveillance
- Veilleur de nuit

> Définition synthétique

L'agent de gardiennage et de surveillance assure, par une présence continue, la sécurité des lieux publics, bâtiments, locaux... Il veille à la protection des personnes et des biens. Il surveille l'accès et contrôle les allées et venues dans l'enceinte des locaux ou sites

> Activités principales

- Gardiennage des accès de bâtiments, de locaux, de sites
- Réalisation de rondes et d'itinéraires de surveillance
- Contrôle et vérification des allées et venues
- Contrôle du fonctionnement des différents dispositifs de sécurité
- Interventions lors de dysfonctionnements ou d'un incident

> Compétences requises

Savoir :

- Notions de secourisme
- Techniques de médiation
- Consignes d'intervention et d'alerte
- Procédures d'accès et régime des autorisations en vigueur
- Organisation des services de la collectivité

Savoir-faire :

- Anticiper les situations, prévenir les incidents
- Appliquer des règles de sécurité strictes
- Détecter des comportements ou actes pouvant affecter la sécurité des personnes

Comportements professionnels :

- Bon relationnel
- Bonne maîtrise de soi lors d'événements conflictuels

> Conditions particulières d'exercice

- Travail de nuit et jours fériés
- Habilitation possible pour actes de premiers secours (AFPS...)
- Risques de tensions fortes (émotionnelles et physiques)
- Activité possible en extérieur et par tous temps
- Peut être amené selon son lieu d'affectation à exercer des activités secondaires telles qu'huissier de séance, planton...

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Développement des techniques de vidéosurveillance

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Gardien de cimetière
- Agent de sécurité anti-malveillance